

MÉMOIRE

PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC ÉOLIEN DANS LA MRC DE L'ÉRABLE

GAËTAN STE-MARIE
10 décembre 2009

J'habite Ste-Hélène-de-Chester, propriétaire d'une résidence que j'ai bâtie en 1980.

Ce projet m'interpelle car il affecte et menace directement mon environnement physique, social et économique.

J'ai choisi de vivre à la campagne dans cette région agricole et forestière répondant très bien à mon désir de m'établir dans un milieu mi-champêtre mi-sauvage avec une flore et une faune des plus naturelles possibles.

Depuis trente ans, j'ai développé des rapports cordiaux avec la plupart des gens dans un milieu social diversifié, harmonieux et enrichissant.

Une patiente progression dans le développement de notre économie récro-touristique locale (sentiers pédestres et de skis de fond, ballades gourmandes, routes des artisans etc...) permet de personnaliser et caractériser notre région. Cet attrait grandissant pour notre diversité se reflète dans l'évolution de l'évaluation de nos propriétés qui n'a cessé de croître et qui est maintenant à parité avec celle de Victoriaville.

Tout ceci est menacé par l'implantation potentielle de ce projet éolien.

Environnement physique :

Il y aura 42 des ces 50 machines qui seront visibles et audibles du territoire de Ste-Hélène-de-Chester, certains citoyens à moins de 500 mètres. Leur installation nécessitera des routes et du déboisement supplémentaire pour le transport de l'électricité par pylônes. Quel gâchis!

Environnement social.

Comme le démontre le choix des enjeux électoraux des récentes élections, les municipalités concernées et avoisinantes de ce projet et d'autres en devenir, les opinions se polarisent. La démocratie c'est bien mais ces dissensions créent des déchirements qui radicalisent les positions et mènent à la provocation. Finies la tranquillité et la paix sociale.

Environnement économique :

L'implantation d'un parc industriel, électrique dans une région agricole et forestière, à caractère récro-touristique émergeant, hypothèque et dénature cette spécificité de notre région et sape tous les efforts déjà investis. Il est évident que l'évaluation de nos propriétés subira le contrecoup à la baisse de ce changement de vocation. Non seulement nous perdons tout le potentiel de développement économique que représente la qualité exceptionnelle de nos sites et paysages mais nous risquons en plus de payer cher cette implantation sauvage; en effet, les profits engendrés exportés à l'étranger ne laissent que des miettes dans la région. De plus, certaines compagnies savent très bien se défiler de leurs responsabilités quand les profits ne sont plus au rendez-vous.

Je suis également préoccupé par la façon dont les autorités concernées ont permis l'élaboration de ce type de projet. En effet, cette réalisation n'est possible qu'en dérogeant aux règlements de la Loi sur la protection des terres agricoles et en bafouant plusieurs principes du développement durable, tout ceci sans consultation réelle préalable et adéquate. De plus, je me questionne sur l'intérêt d'acquérir de l'électricité à prix déficitaire.

En conclusion, je crois que ce projet n'a pas sa place dans notre région. La dégradation de la qualité des rapports sociaux sonne l'alarme. L'indifférence des promoteurs face à cet état de choses en dit long sur la volonté de prendre leurs responsabilités. Ne laissons pas des multi-nationales étrangères venir semer la zizanie, saccager notre territoire et piller notre patrimoine.

Je conjure le Conseil des Ministres de ne pas se faire complice de cet attentat et de nous permettre de continuer d'exploiter notre environnement et à vivre dans un décor que nous avons choisi et s'il juge que des impératifs supérieurs sont en jeu qu'il permette l'implantation de ces projets en zone inhabitée.

